PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2022 À 18H30

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 janvier 2022 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Me Paola Hawa ;
Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac ;

Monsieur le directeur général, Martin Bonhomme ;

Monsieur le trésorier, Michael Finnerty ;

Monsieur le greffier, Me Pierre Tapp.

Madame le Maire, Me Paola Hawa, agit comme présidente de la présente séance, *à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer*.

Me Pierre Tapp agit comme secrétaire de la présente séance, *à ce titre, il fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.*

Adopté
Version préliminaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

01-001-22	**Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller Tom Broad
Appuyé par le conseiller Denis Gignac

ET RÉSOLU,

D'OUVRIR la séance extraordinaire du 11 janvier 2022. Il est 18h40.

Adoptée à l'unanimité.

01-002-22	**Ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Ryan Young

Appuyé par le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

01-001-22 Ouverture de la séance
01-002-22 Ordre du jour

2. Période allouée aux questions écrites reçues par le greffier

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

4. Patrouille municipale

5. Développement communautaire

6. Urbanisme

7. Services techniques

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

11. Administration et greffe

01-003-22 Heure des séances ordinaires de conseil tenues par visioconférence en 2022

12. Ressources humaines

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

01-004-22 Levée de la séance

2. PÉRIODE ALLOUÉE AUX QUESTIONS ÉCRITES REÇUES PAR LE GREFFIER

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16h pour soumettre leurs questions par courriel.

La période de questions est ouverte à 18h41. Aucune question n'ayant été reçue par le greffier, la période de questions est fermée à 18h41.

Adoptée
Service d'adoption

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

7. SERVICES TECHNIQUES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

.

01-003-22 **Heure des séances ordinaires de conseil tenues par visioconférence en 2022**

ATTENDU QUE les séances ordinaires se tiennent au Centre Harpell à 19h30 selon le calendrier établi par la résolution numéro 12-335-21 ;

ATTENDU QU' en raison de la pandémie de COVID-19, les séances sont susceptibles d'être tenues par voie de visioconférence, selon les directives gouvernementales ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Ryan Young
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Cardinal

ET RÉSOLU,

QUE les séances ordinaires de l'année 2022 devant être tenues par visioconférence se déroulent à 18h30.

Adoptée à l'unanimité.

Adoptée
Projet de résolution

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

01-004-22 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Yvan Labelle
Appuyé par le conseiller Dan Boyer

ET RÉSOLU,

DE LEVER la présente séance extraordinaire. Il est 18h42.

Me Paola Hawa
Maire

Me Pierre Tapp
Greffier

Adopté
Réserve de publication

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro ~~0220-320-120251~~

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 11 janvier 2022 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 13 janvier 2022.

Me Paola Hawa, maire

Me Pierre Tapp, greffier